
Ouest Provence, un territoire en tension

4.1. La question identitaire à l'échelle de la ville nouvelle des Rives de l'étang de Berre

« Étudier un imaginaire, c'est étudier un parcours, un itinéraire, apprécier les effets de cohérence ou d'agrégation qui se produisent autour de certains thèmes, juger aussi des étapes de la décomposition ou de l'effritement » (Roncayolo, 1990a : 15).

La question identitaire est une préoccupation qui touche d'une manière générale l'ensemble des villes nouvelles pour qui elle reste problématique. Mais pour la ville nouvelle des rives de l'étang de Berre, cette question se pose avec d'autant plus d'intensité que le territoire est d'une grande complexité et qu'on lui associe communément une image d'une terre damnée (Paillard, 1981) : « Son portrait symbolique le plus commun, attendu, est un dégradé de noir [...] » (Girard, 2006 : 38). Outre l'ancrage des représentations liées à un territoire où l'industrie y est fortement implantée et ce, depuis le XIXe siècle, il y a aussi l'héritage de l'histoire de la ville nouvelle qui pose la question de la production d'une identité territoriale dans un contexte de tension entre volonté de maîtrise d'un territoire à une échelle local et sentiment de menace venue conjointement de l'État et de la métropole marseillaise.

4.1.1. Histoire d'un territoire d'industrie

De la lecture des travaux qui portent sur le territoire de cette ville nouvelle et de ses alentours se dégage un sentiment unanime de contradiction, d'étrangeté et de dangerosité. Cette « drôle de ville nouvelle » (Borruey, 2008 : 179)⁸⁴ et son environnement ne manquent pas de cristalliser un certain nombre de qualificatifs dépréciatifs extraits de travaux de recherche dont voici un échantillon : « non-lieu social », « l'étang est à la fois un lieu de perte et de déperdition », « réalité oppressante de la pollution » (Fabiani, 2006), « terre damnée », « étang de Berre en perte » (Girard, 2006), « lieux étranges », « lieux urbains inconsistants », « espace des malentendus et des équivoques », « espace dégrammaticalisé », « discontinuités

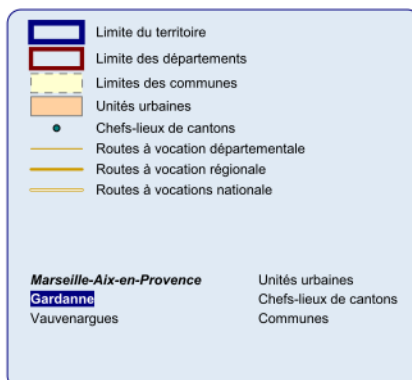
⁸⁴ Dans son article « Rives de l'étang de Berre : ville nouvelle malgré tout... », René Borruey précise qu'il aurait pu intituler cet écrit « La drôle de ville nouvelle des Rives de l'étang de Berre » (Borruey, 2008).

territoriales », « fragmentation », (Péraldi, 1989). On pourrait poursuivre cette liste à l'envi qu'elle n'offrirait guère de description plus élogieuse de ce vaste territoire difficilement qualifiable parce que tout à fait paradoxal : il est marqué d'une part, par la complexité de ses terroirs et d'autre part, par le gigantisme industriel.

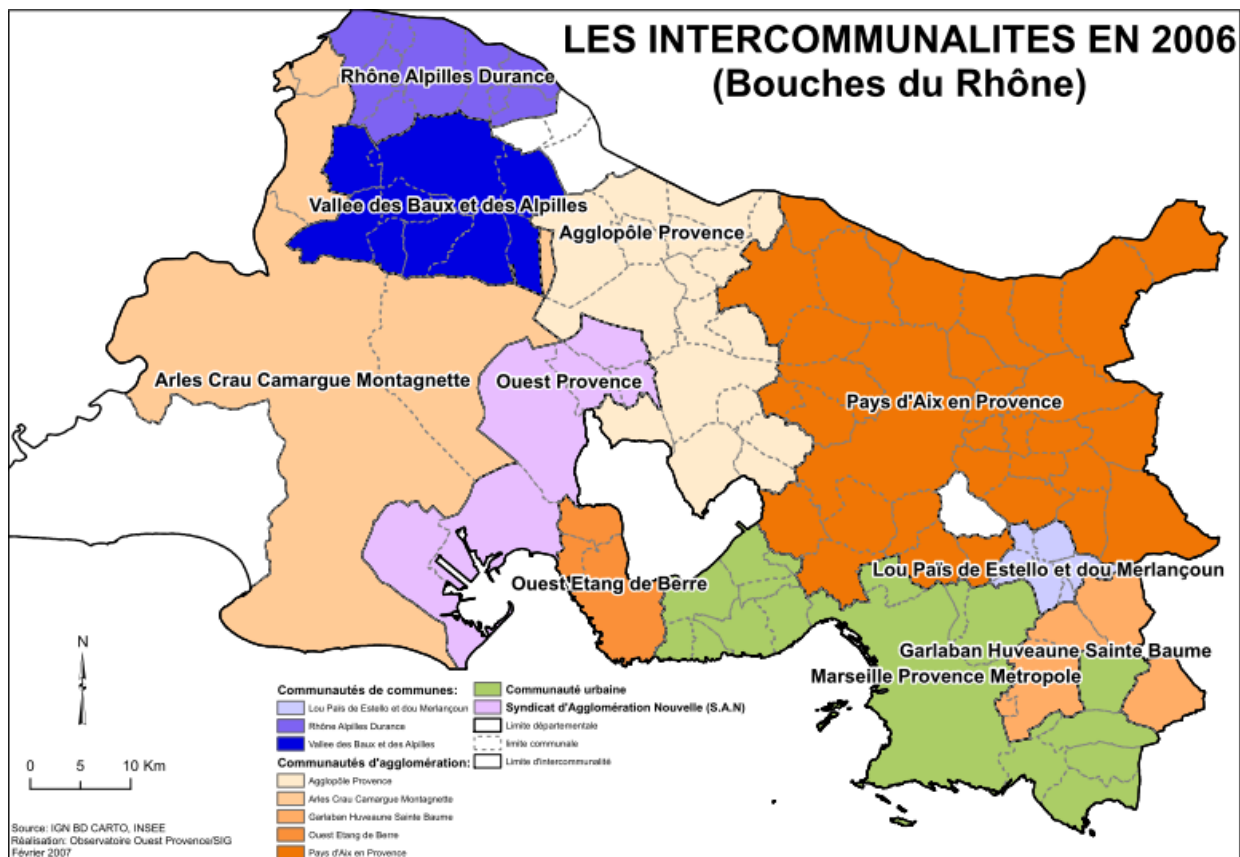
Seul un retour sur l'histoire du développement de ce territoire nous aide à comprendre l'importance que prennent ces représentations négatives dans l'imaginaire



Carte 1 : Carte du département des Bouches du Rhône (source : Insee, 2009)

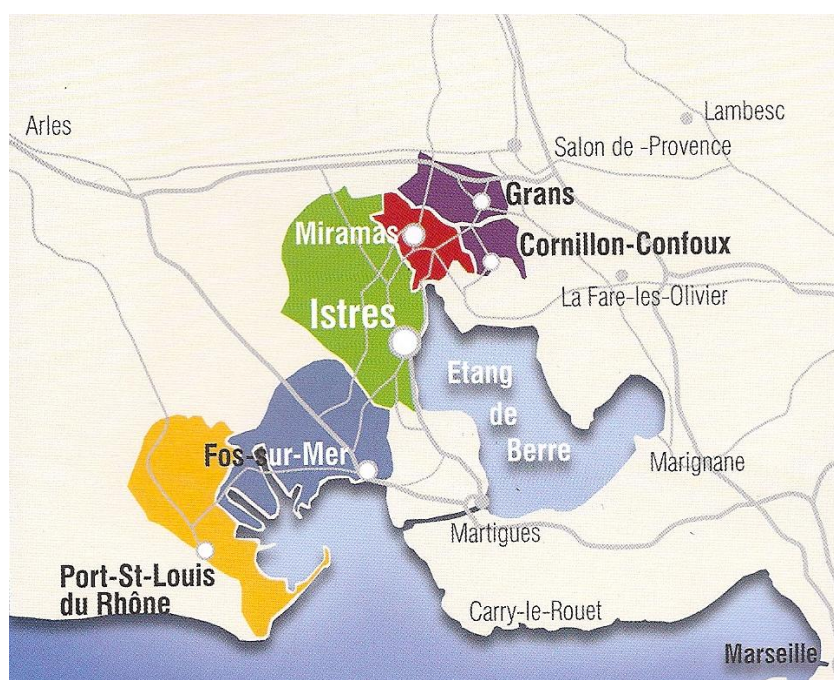


collectif lorsque sont évoquées les rives de l'étang de Berre.



Carte 2 : Carte des intercommunalités des Bouches du Rhône en 2006
(source : Insee, Observatoire économique et social, Ouest Provence)

Comme en témoigne la carte ci-dessous, le territoire d'Ouest Provence est composé de six communes (Istres, Miramas, Fos-sur-Mer, Grans, Cornillon-Confoux,



Carte 3 : Carte du territoire d'Ouest Provence
(source : Ouest Provence)

Port-Saint-Louis-du-Rhône). Il compte une population de 99 523 habitants pour une surface de 355 km².

4.1.2. Territoire si éloigné de l'imagerie provençale

Le pourtour de l'étang de Berre est un espace délimité : au nord par la chaîne des Alpilles, à l'ouest par la plaine de la Camargue et le Rhône et au sud, par la Méditerranée. Si l'on se réfère aux études Insee du territoire, on peut dire que cet espace est constitué en trois zones, correspondant chacune à une zone d'emploi : Fos-sur-Mer à l'ouest, L'étang de Berre à l'est et Salon de Provence⁸⁵ au nord. Le pourtour de l'étang, toujours selon le périmètre défini par l'Insee, se compose de 32 communes et compte 402 000 habitants en 2006. Il est desservi par un important réseau routier et autoroutier, il accueille un aéroport international à Marignane et un complexe industrialo-portuaire de portée mondiale à Fos-sur-Mer.

⁸⁵ Pour décrire cet espace, nous nous appuyons ici sur les données et les découpages réalisés par l'Insee à l'occasion notamment d'un diagnostic territorial réalisé en partenariat avec le Secrétariat Général aux affaires Générales de la Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette étude a été publiée en janvier 2010.

Tableau 2 : Tableau des distances avec les villes d'Ouest Provence et quelques grandes agglomérations (source : Ouest Provence)

DISTANCIER										
	Cornillon confoux	Fos-sur-Mer	Grans	Istres	Lyon	Marseille	Miramas	Paris	Port-Saint-Louis	Aéroport Marseille
Km / miles										
Cornillon Confoux		17	4	10	173	37	6	460	28	17
Fos sur Mer	27		16	7	200	32	14	487	14	27
Grans	6	26		9	170	35	5	457	28	16
Istres	16	12	15		182	35	6	469	17	24
Lyon	279	321	274	293		195	175	289	204	183
Marseille	59	51	56	56	314		195	483	43	21
Miramas	9	23	8	9	282	64		462	22	36
Paris	741	783	736	755	465	777	743		492	470
Port-Saint-Louis	45	23	44	28	329	70	36	791		42
Aéroport Marseille	27	44	26	38	294	33	58	756	68	

Ce périmètre ne comprend pas moins de sept établissements publics de coopération intercommunale : le SAN Ouest Provence, la communauté d'agglomération Salon-Étang de Berre-Durance (Agglopoie Provence), la CA de l'Ouest de l'étang de Berre (Pays de Martigues), la CU de Marseille (Marseille Provence Métropole), la CA d'Aix-en-Provence (Pays d'Aix), la CA Arles-Crau-Camargues-Montagnette, et la CC de la vallée des Baux et des Alpilles.

Le SAN Ouest Provence et le Pays de Martigues représentent à eux seuls un peu plus de la moitié de la population du pourtour de l'étang de Berre, soit 51 %. Les autres EPCI n'entrent que partiellement dans la zone. Les communes les plus densément peuplées de cette zone se trouvent justement sur les rives de l'étang de Berre. On compte une dizaine de communes à cet endroit, regroupant 300 000 habitants : Miramas, Istres, Vitrolles, Marignane, Saint-Chamas, Saint-Mitre les Remparts, Rognac, Saint-Chamas, Berre l'Étang, Châteauneuf-les-Martigues.

Ce territoire est à l'image de l'ensemble du département des Bouches du Rhône où l'intercommunalité est loin d'être un phénomène négligeable (Olive, Oppenheim, 2001). En 1996 déjà, avant la loi Chevènement, 119 villes étaient regroupées dans des structures intercommunales sur un ensemble de 120 communes, ce qui équivaut au double de la moyenne nationale à cette époque. Cette organisation territoriale prend forme sur la base d'un développement qui se veut autonome au regard de celui de la métropole marseillaise.

Avec l'implantation des activités de l'industrie lourde à la fin des années soixante, le pourtour de l'étang de Berre a bénéficié d'un développement économique rapide attirant de nombreuses populations jusque dans les années quatre-vingt – le nombre d'habitants a été multiplié par 2,4 entre 1962 et 1990. En effet, à partir de cette période le tissu économique s'est orienté vers les secteurs du tertiaire et en particulier vers les services aux entreprises. Malgré cette importance prise par le tertiaire depuis plusieurs décennies, l'industrie reste encore le moteur de ce territoire avec ces trois activités principales que sont la construction aéronautique, la sidérurgie et la pétrochimie. L'emploi industriel représente encore 18 % de l'emploi total du territoire contre 10 % dans la région et 11 % dans le département⁸⁶.

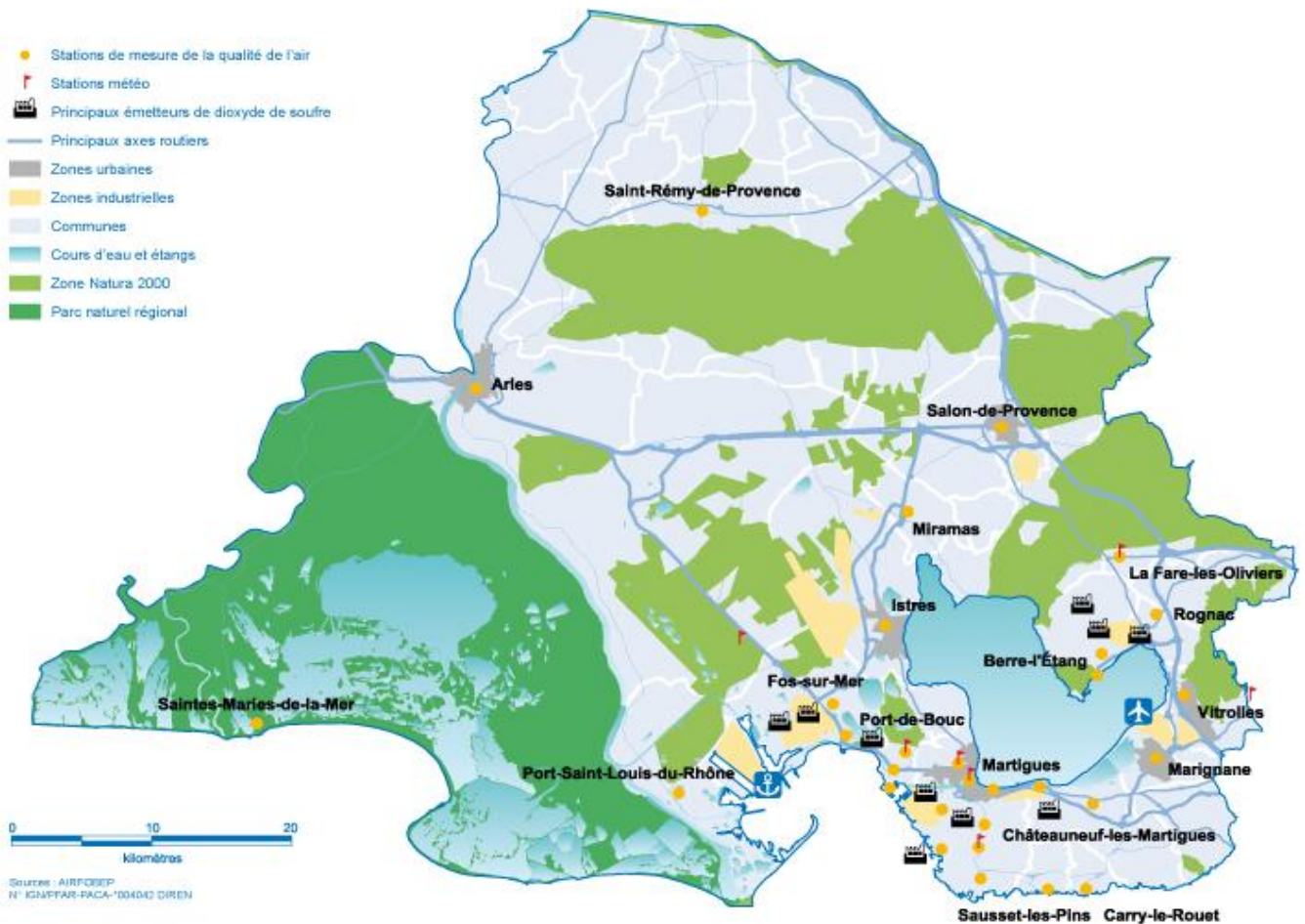
4.1.3. Les rives de l'étang de Berre : une « Terre d'industrie »⁸⁷

Le début du XIXe siècle marque l'entame d'une période de forte expansion des activités industrielles au-delà des collines qui entourent la cité marseillaise. Cet espace contrasté que constituent les rives de l'étang de Berre, lieu de convergence de terroirs distincts (aire de pacage de la Crau, coteaux et collines à vignes et olives, etc.) s'est transformé de manière brutale à la fin du XIXe siècle sous l'impulsion des milieux industriels marseillais, soit par débordement, soit par délestage, soit par extension ou encore par annexion (Garnier, Zimmermann, 2006).

⁸⁶ Données Insee, janvier 2010.

⁸⁷ Cette expression est utilisée par Ouest Provence pour qualifier son territoire.

Carte 4 : Carte du pourtour de l'étang de Berre, une zone fortement industrialisée (Source : Airfobep)



Activité portuaire à l'étroit dans les bassins de la Joliette

La bourgeoisie marseillaise commence à s'intéresser à l'ouest de ce territoire en vue du développement de son port et de ses industries qui, même étendu aux bassins de la Joliette, commence à se sentir à l'étroit étant donné la limite imposée par les collines de la chaîne de la Nerthe⁸⁸. Dès le milieu du XIXe siècle, du fait de l'engorgement du port de Marseille, c'est là que, pour la première fois, est évoqué le projet de port industriel dans le golfe de Fos (Paillard, 1981). Parce que le port de Marseille n'est plus adapté au développement des nouvelles industries, l'étang de Berre va devenir un site stratégique

⁸⁸ La chaîne de la Nerthe ferme la rade de Marseille au Nord. Elle est constituée d'une chaîne de collines arides qui sépare l'étang de Berre de la mer. Elle forme une séparation naturelle entre Marseille et l'ensemble urbain qui s'étend de Vitrolles à Martigues.

pour l'implantation d'activités économiques. Pour les compagnies marseillaises, l'étang de Berre est un vaste espace à conquérir présentant l'avantage de se situer sur la liaison qui s'étend de Marseille au Rhône. La volonté de contrôle de cet espace doit aussi permettre d'éviter que la zone-liaison entre Marseille et le Rhône ne soit « colonisée » par des intérêts extérieurs et concurrents – venant d'Arles ou de Lyon (Borruey, Fabre, 1992). C'est la ville de Marseille et sa bourgeoisie qui va entreprendre ce qui est appelé par certains « la conquête de l'ouest ».

Industrialisation de la périphérie marseillaise⁸⁹

Parmi les premières industries à s'y développer, on trouve une sécherie de morue en 1876, la Compagnie des mines de la grand'Combe en 1887 ou encore la raffinerie de pétrole la Phocéenne en 1889. Fin du XIXe siècle, pour répondre au besoin de savonnerie locale, le domaine de la chimie se développe par la production de la soude issue de la décomposition du sel marin à l'acide sulfurique. À cette production de la soude, il faut ajouter le raffinage du soufre importé de Sicile et des États-Unis pour les besoins de la viticulture, la production d'engrais chimiques et de phosphates, mais aussi la production d'aluminium et l'exploitation minière à Gardanne. Les premières installations industrielles de chlorochimie qui se sont implantées sur les sites de l'étang de Berre sont elles aussi issues des mêmes milieux marseillais.

À ces activités industrielles s'articulent les activités portuaires marseillaises. Au début des années 1900, l'étang de Berre est déjà envisagé comme l'arrière-port de Marseille, c'est-à-dire une zone de transit et d'entrepôts qui peut potentiellement devenir un puissant centre industriel (Pailliard, 1981). Après la Première Guerre mondiale, le projet de faire de l'étang de Berre un port marseillais à part entière se concrétise par la création du tunnel du Rove, par l'approfondissement du canal maritime de Caronte et

⁸⁹ Voir aussi l'ouvrage *Lectures de villes* dans lequel Marcel Roncayolo détaille le développement de Marseille et de sa région (Roncayolo, 2002).

enfin par la passe de Port de Bouc⁹⁰. Les navires peuvent, de cette manière accéder à l'étang de Berre. Ces différents canaux composent le canal de Marseille au Rhône.

Dès les années 1930, grâce à l'ouverture de l'étang de Berre à la navigation maritime, la vocation industrielle de l'étang s'affirme encore plus fortement avec l'implantation de raffineries, ce qui laisse présager que la période de l'entre-deux-guerres s'annoncera comme le temps des pétroliers. À cette époque, plusieurs sociétés de ce secteur prennent place sur les bords de l'étang de Berre : la Compagnie des produits chimiques et raffineries de Berre-l'Etang devenue Shell, la Société générale des huiles et pétroles devenue BP, la Compagnie française de raffinage, filiale de la Compagnie française des pétroles, devenue Total, et les raffineries de Provence à La Mède et à Lavéra-Martigues. Aujourd'hui, Berre est la première plateforme pétrochimique en Europe du sud.

Comme l'analysent les auteurs de l'article « L'Aire Métropolitaine Marseillaise et ses territoires d'industrie » :

« que l'on se place à l'ouest autour de l'étang, que l'on regarde au nord du côté de Gardanne ou que l'on se situe à l'est au fond de la crique de La Ciotat, la constellation des sites industriels périphériques était donc bien disjointe du cœur industrialo-portuaire de la ville-centre mais à bien des égards, cependant, elle en constituait une émanation, un débordement et même, selon un terme quelque temps consacré, une annexe » (Garnier, Zimmermann, 2006 : 222)

En fin de compte, pendant un siècle et demi, la ville de Marseille a été prise dans une dynamique économique qui l'a poussée à sortir de sa calanque du Vieux-Port, à étendre ses bassins portuaires vers le nord. Butant sur la chaîne de la Nerthe, elle l'a percée pour atteindre par la voie d'eau les étangs de Berre et de Caronte, les ouvrir à la navigation maritime et à poursuivre cette marche vers le Rhône par la réalisation du port pétrolier de Lavéra, puis celle du complexe industrialo-portuaire du golfe de Fos (Ricard, 1989).

⁹⁰ La passe de Port de Bouc est l'entrée des eaux de la mer méditerranée dans l'étang de Berre.

Au regard de l'emprise de Marseille sur le développement du territoire du pourtour de l'étang de Berre et plus largement de l'ensemble de la périphérie marseillaise du début du XIXe siècle jusqu'au milieu des années soixante-dix, on comprend alors les raisons qui poussent aujourd'hui ces territoires à affirmer leur autonomie et leur refus de se voir intégrer dans un « Grand Marseille », dans un contexte où le modèle à l'œuvre est passé de la gestion d'un centre et sa périphérie à un modèle multipolaire.

Vocation exclusivement industrielle de l'étang

Avec l'implantation massive des industries sur le pourtour de l'étang de Berre, la vocation industrielle de ce plan d'eau⁹¹ est devenue exclusive avec la loi du 5 janvier 1955 d'aménagement hydroélectrique de la Durance. Cette « petite mer » qui s'étend sur pas moins de 15 000 hectares et qui compte 75 kilomètres de côtes est, depuis le XVIIe siècle, le réceptacle d'un certain nombre d'activités et par là même, de rejets en tout genre.

Cette loi qui définit le détournement dans l'étang des eaux de la Durance confie plusieurs missions à EDF : outre la production d'électricité, la compagnie doit assurer l'irrigation des cultures, l'alimentation en eau potable des villes et contenir les crues dévastatrices de la Durance et du Verdon. C'est par le canal de la Durance, qui est le canal usinier EDF alimentant la centrale hydroélectrique de Saint-Chamas, que sont drainées les eaux douces de la Durance dans l'étang de Berre. La centrale électrique de Saint-Chamas située au nord de l'étang est une installation stratégique pour l'ensemble de la région PACA puisqu'elle lui assure l'essentiel de son approvisionnement en électricité. La centrale, qui est le point terminal d'un vaste ensemble de 19 unités de production hydroélectriques réparties sur le cours du canal usinier de la Durance, est de fait le point de déversement d'importants rejets d'eau douce et de limons. Ces derniers ont des

⁹¹ Toutes ces informations sur l'étang ont été recueillies en grande partie sur le site internet : <http://www.etangdeberre.org/sommaire.htm>. Ce site est géré par le groupement d'intérêt public pour la réhabilitation de l'étang de Berre, le GIPREB, dont la mission principale est d'assurer la remise en l'état de l'étang de Berre (suivi écologique du milieu, coordination des études et des travaux autour de la question de la réduction des pollutions industrielles, organiser la diffusion des résultats etc.)

conséquences négatives du point de vue hydrologique et écologique sur l'étang : il fait chuter le taux de salinité et favorise la stratification des eaux liée à la différence de densité entre l'eau douce déversée et l'eau de mer entrant en profondeur.

Cette modification du milieu aquatique par un apport accru en nutriments a provoqué un phénomène d'eutrophisation du milieu, c'est-à-dire une dégradation du milieu d'origine par la prolifération d'algues notamment. La biodiversité de l'étang s'en est trouvée diminuée, son écosystème déséquilibré de même que la qualité de l'eau a été altérée. Les rejets d'eau douce de la centrale électrique de Saint-Chamas sont le premier facteur de pollution de l'étang même si l'activité agricole et l'usage de fertilisants ne sont pas sans effets sur la qualité des eaux chargées en phosphates, en nitrates et en engrais.

Cette pollution a pour conséquence de confirmer par une nouvelle loi, la loi du 17 juillet 1957, la vocation exclusivement industrielle de l'étang. Cette loi a pour rôle d'interdire la pêche dans l'étang du fait de l'accumulation de la pollution chimique dans la chair des poissons. Treize années plus tard, en 1970, l'État envisage même de déclarer insalubre le Golf de Fos. À partir des années quatre-vingt-dix, les efforts consentis par les industriels et les collectivités locales du pourtour de l'étang de Berre, couplés à une réduction des rejets d'eau douce de la centrale EDF de Saint-Chamas, ont permis de diminuer les perturbations provoquées par l'activité humaine sur l'écosystème de l'étang et de ses environs. Les volontés de réhabilitation de cette mer intérieure sont nombreuses et participent à faire avancer les actions d'amélioration de cet environnement fragile. Néanmoins, à l'heure actuelle, les usages du plan d'eau pour la pêche, la baignade, ou le nautisme, sont encore contraints par la mauvaise qualité de l'eau et du milieu.

4.2. Création de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer et naissance de la ville nouvelle des rives de l'étang de Berre

La forte urbanisation du territoire résultante de l'imposant appareil industriel pétrochimique et sidérurgique participe aussi de ce sentiment de « violence faite à l'espace » et de désorientation liée à l'étrangeté de certaines cohabitations puisque se côtoient sur le même espace des salins, des plages, des cultures maraîchères, mais aussi des industries, des autoroutes, une décharge à ciel ouvert⁹², des centres commerciaux etc. (Fabiani, Pourcel, 2005). Pour l'anthropologue Tobias Girard, qui a travaillé sur le pourtour de l'étang de Berre du point de vue des enjeux politiques et économiques de la gestion des menaces environnementales, ce territoire est fondé sur une contradiction puisqu'il est le point de convergence d'un mythe provençal et d'un mythe industriel : « Les images de pêcheurs, de chasseurs et de gens qui bronzent paisiblement devant les usines fondent sur la base de la tranquillité revendiquée les bases du mythe du village gaulois en prenant l'aspect viril et volontaire d'un acte de résistance symbolique » (Girard, 2006 : 28). C'est la dimension contradictoire de cet espace qui explique l'analogie qu'il fait entre l'étang de Berre et un tableau de Magritte, et qui explique aussi le titre de son article « Ceci n'est pas un pipe-line... »⁹³.

« Dites Fos... affluent alors pêle-mêle les images de l'acier et du gigantisme industriel, les images des grandes migrations de ce troisième quart de siècle, les images de la sœur lorraine déshéritée et plane alors le lourd malaise de la sidérurgie.

Dites Fos... et surgit l'image de l'ouvrier métallurgiste parangon d'un mouvement ouvrier appuyé sur ses forteresses industrielles.

Dites Fos... et apparaît le spectre de la voisine Port-de-Bouc, emblème de la convivialité disparue du monde ouvrier des

⁹² Installée dans la plaine de la Crau à ciel ouvert, la décharge d'Entressen a longtemps été la plus vaste d'Europe dans ce domaine. Fermée depuis mars 2010, des images étaient régulièrement diffusées aux journaux télévisés des chaînes nationales et régionales, la rendant tristement célèbre par le caractère spectaculaire des sacs plastiques qui s'envolaient à plusieurs kilomètres de l'espace de la décharge les jours de grand mistral.

⁹³ Cet article accompagne les photographies de Franck Pourcel dans le catalogue de l'exposition *La petite mer des oubliés : étang de Berre, paradoxe méditerranéen*

chantiers navals et émerge le nouveau personnage du village provençal rural et artisanal investi par le salariat industriel. Dites Fos... et l'écho répond Solmer ou Ugine-Aciers » (Godard, Francis, Bouffartigues, Paul, 1985 : 1)⁹⁴.

Fin des années soixante, l'industrie pétrochimique située sur le pourtour de l'étang s'est vue complétée, avec le projet de la ville nouvelle des rives de l'étang de Berre, du complexe industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer. Par son ampleur, ce projet de nature industrielle laisse une profonde empreinte sur le territoire : cheminées et usines sont des éléments persistants du paysage. En général, ils suscitent soit un sentiment de répugnance soit un sentiment de fascination. Dans les deux cas, ce territoire laisse rarement indifférent ceux qui le découvrent pour la toute première fois. A ce propos, les premières pages de l'ouvrage *La Damnation de Fos* illustrent un certain type de réaction que suscite le caractère omniprésent voire spectaculaire et terriblement saillant de cette activité dans le paysage :

« Et comme toujours, j'attendrai là la fin du jour, me laissant pénétrer par cet instant lorsque les embrasements du couchant dominant et écrasent un pays plat à l'infini de la mer, à l'infini de la terre, enveloppent de leur grandeur un panorama industriel puissant, presque grandiose. Au loin, la cathédrale d'acier dresse sa masse compacte. Les hauts fourneaux habillés de gaze rousse rougeoient dans le soir. Les ports se devinent à peine : la terre et la mer déjà mêlées estompent la rade d'une mystérieuse présence, d'une procession nautique, presque d'une fête. La raffinerie soudain s'illumine, étonnante et étincelante féerie. Une forêt de lumières décore le ciel noir. Elles s'égrènent par milliers et constellent les formes. Les torchères crachent le feu, embrasent par saccades. La rumeur industrielle chevauche la brise du soir. Elle emporte avec elle un amalgame dissonant de bruits. Les uns imprègnent comme des murmures, les autres déchirent comme des ruptures » (Paillard, 1981 : 19).

Ce n'est pas étonnant que ce soit la machinerie industrielle qui retienne le plus l'attention du visiteur même fidèle vu le caractère très polluant et dangereux de cette

⁹⁴ Cette citation est extraite de l'introduction du numéro 2 de la revue *Enquête* intitulée « Au fil de la lignée. Familles de sidérurgistes en Provence ». Comme il l'est précisé en en-tête de ce numéro, ce texte constitue le compte rendu final de la partie portant sur la région Fos-sur-Mer de la recherche confiée par le Ministère de l'Urbanisme et du Logement à l'Université de Nice (GERM) par la convention n° 8131544002237501 (Godard, Francis, Bouffartigues, Paul, 1985).

activité et la densité qu'elle occupe sur le territoire des rives de l'étang de Berre. Cette industrie impose toujours aujourd'hui des contraintes sur les usages en particulier des plans d'eau (mer, étang de Berre).

4.2.1. Territoire explosif en zone fortement urbanisée : la zone industrialo-portuaire de Fos (ZIP)

Les données chiffrées qui existent sur la Zone industrialo-portuaire de Fos (ZIP) sont tout à fait révélatrices de l'ampleur du développement industriel de l'étang de Berre : la ZIP s'étend sur pas moins de 10 000 ha ; elle compte quelque 62 sites industriels – chimiques, pétrochimiques, métallurgique, gaziers – recensés à proximité des habitations de l'ouest de l'étang de Berre. De plus, ses rives concentrent en effet de tristes records : un des plus grands nombres de sites Seveso de toute la France et le quatrième site d'Europe le plus pollué à l'ozone. Fos-sur-Mer représente d'ailleurs la deuxième commune de France au nombre d'installations classées soumises à la directive SEVESO (risques d'explosion, d'émissions de gaz toxique ou d'incendie). La dangerosité de ces aménagements est liée à l'extrême concentration de tous ces polluants et les risques de mélanges sur une superficie somme toute réduite. Jean-Louis Fabiani constate à juste titre qu'autour de l'étang de Berre « tout est, par définition, explosif » (Fabiani, 2006 : 17).

Régulièrement, des accidents au sein mêmes des sites industriels du pourtour de l'étang de Berre interviennent à titre de piqûres de rappel, quant au risque quotidien qu'ils représentent pour les habitants. Ces derniers n'ont pas oublié l'explosion qui a eu lieu au sein de la raffinerie de La Mède, classée « risques technologiques majeurs⁹⁵ » en 1992. Six techniciens ont péri dans cet accident et deux ont été gravement blessés. Les derniers accidents en date se sont produits début janvier 2011 sur le site pétrochimique de Lavéra,

⁹⁵ Les accidents classés en « risques technologiques majeurs » sont liés à tout risque d'origine anthropique, regroupant les risques industriels, nucléaires, biologiques. Les risques technologiques majeurs trouvent leur origine dans la présence dans certains établissements ou dans certaines installations, de quantités importantes de substances dangereuses. Cette définition est extraite du dictionnaire encyclopédique de l'environnement en ligne, accessible en ligne à l'adresse suivante : http://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/risque_technologique.php4.

près de Martigues. Le premier de ces accidents a été provoqué par une explosion survenue à l'usine Gazéchim, distributeur de gaz liquéfié. C'est une rupture de canalisation qui aurait provoqué un dégagement de chlore puis l'explosion d'une cuve de soude provoquant le décès d'un ouvrier de 28 ans, atteint par la déflagration. Le bilan de la préfecture des Bouches-du-Rhône fait également état d'un blessé grave et de trois personnes incommodées⁹⁶. Quelques jours plus tôt, le mardi 4 janvier, une fuite de butane a été détectée dans l'atmosphère par les capteurs de l'usine Géogaz, lieu d'origine de la fuite. Par mesure de précaution, l'usine Géogaz a été évacuée et ses accès ont été bloqués. La fuite a pu être stoppée avant que cette dernière ne provoque de plus graves dégâts⁹⁷. Un article publié le 27 novembre 2010 dans *La Provence* commençait par une énumération de tous les accidents industriels survenus sur le site de Lavera en moins de trois mois, témoignant de la gravité de la situation en terme de gestion de la sécurité sur ces sites :

« Deux blessés au mois d'août chez Naphtachimie, une canalisation qui explose en septembre, des incidents chez Arkema, chez Oxochimie, sur le site de stockage de Total et tout ça, en moins de trois mois, sur la plateforme pétrochimique de Lavéra. Rarement autant d'incidents-plus ou moins graves-auront été enregistrés sur un seul complexe en si peu de temps. Et au-delà des enquêtes internes et administratives ouvertes à chaque épisode, c'est aujourd'hui le préfet de Région qui demande des comptes aux industriels »

(La Provence, le 27 novembre 2010).

4.2.2. Territoire de pollution

À propos de la pollution industrielle, le blog *Planète 89*, hébergé par la revue électronique d'informations *Rue89*, a titré l'un de ses articles daté de juin 2010 par une

⁹⁶ Voir l'article sur le site internet de *La Provence* : <http://www.laprovence.com/article/region/un-mort-et-neuf-blesses-dans-un-accident-industriel-a-lavera> (consulté le 8 janvier 2011).

⁹⁷ Voir la dépêche du quotidien régional *La Provence* daté du mardi 04 janvier 2011, <http://www.laprovence.com/actu/region-en-direct/breve-martigues-39>, (consulté le 05 janvier 2011).

question très suggestive quant à l'idée que se fait l'auteur des risques que vivent au quotidien les habitants de ce territoire : *A Fos-sur-Mer, « pourquoi tout le monde meurt d'un cancer ? »*⁹⁸. Cet article interroge les multiples impacts des polluants sur la santé des habitants en laissant supposer que les données chiffrées qui existent à ce sujet ne sont délibérément pas diffusées par les pouvoirs publics qui sont en train de perdre la confiance des populations dont le territoire de vie est saturé par la pollution atmosphérique et de l'ensemble du milieu naturel.

Les deux consultations publiques menées par Ouest Provence par l'intermédiaire de son journal intercommunal respectivement en 2005⁹⁹ et en 2009¹⁰⁰ témoignent de la forte préoccupation des populations par rapport au sujet de la pollution et de l'environnement. En 2005, à la question « pour chacune des propositions suivantes, diriez-vous qu'elle correspond ou non à l'idée que vous vous faites du territoire d'Ouest Provence ? », 69 %¹⁰¹ des réponses ont formulé la proposition qui consiste à définir Ouest Provence comme « un territoire qui concentre les pollutions ». En 2008, à la même question, le pourcentage est de 61 %. En cohérence avec ces pourcentages, à la question de savoir quelles devraient être les priorités d'Ouest Provence, en 2009 comme en 2005, la protection de l'environnement arrive en tête des priorités partagées par tous les habitants, quelle que soit leur commune d'habitation. D'ailleurs, on a pu lire sur la première page du numéro 25 du journal Ouest Provence que les vœux pour la nouvelle année 2009 sont formulés en lien avec la thématique environnementale et en particulier avec celle de l'amélioration de la qualité de l'air :

« Meilleurs vœux. Qu'en 2009 nous respirions un air plus pur ».

⁹⁸ <http://www.rue89.com/planete89/2010/07/13/a-fos-sur-mer-pourquoi-tout-le-monde-meurt-dun-cancer-158604#commentaires>, (consulté le 3 novembre 2010).

⁹⁹ Journal intercommunal Ouest Provence n°11, décembre-janvier 2005, titre de l'article : « votre avis sur le territoire », p.6-7.

¹⁰⁰ Journal intercommunal Ouest Provence n°26, mai 2009, titre de l'article : « Ouest Provence, c'est vous ! », p.11-14.

¹⁰¹ Ce pourcentage varie d'ailleurs en fonction des lieux d'habitations des répondants. En effet, les habitants de Fos ont répondu à 84%, les habitants d'Istres à 70%.

D'après la consultation publique de 2009, l'action environnementale arrive en tête du classement des actions¹⁰² repérées par les habitants comme relevant de la compétence d'Ouest Provence. Aujourd'hui et ce, malgré la crise économique qui depuis 2008 n'a pas épargné l'industrie dans un contexte d'accentuation du phénomène de désindustrialisation en France, la zone du golfe de Fos est toujours en expansion et les terrains encore disponibles font toujours l'objet de convoitises par différents investisseurs. À ce jour, de nouvelles implantations prennent place dans la ZIP : l'incinérateur de Fos, implanté en bord de mer sur décision de la Communauté urbaine de Marseille (Marseille Provence Métropole) et contre la volonté des élus et des populations locales¹⁰³, et le terminal méthanier de Fos-Cavaou qui a nécessité l'amputation de la partie ouest de la plus grande plage du secteur¹⁰⁴. Le projet Fos 2 XL prévoit le développement du site par la création



Figure 1 : Une du journal intercommunal Ouest Provence n°25, janvier-février 2009

¹⁰² L'environnement se trouve en haut du classement avec un taux de 86% des réponses. Viennent ensuite le transport, l'aménagement du territoire, les déchets ménagers et la culture (à 68%).

¹⁰³ L'incinérateur de Fos-sur-Mer est en activité depuis début janvier 2010 mais la véritable exploitation est prévue pour novembre 2010.

¹⁰⁴ Cet espace s'étend sur plus d'1,5 kilomètre de plage sans discontinuité.

de nouveaux terminaux à conteneurs. D'après la chambre du commerce et de l'industrie de Marseille Provence¹⁰⁵, le projet Fos 2XL doit permettre de doubler le trafic conteneurs de Grand Port Maritime de Marseille.

4.2.3. Pollution subie : le cas de l'incinérateur de Fos

Depuis la révélation par le maire de Marseille et le président de la CUM en 2002 du choix unilatéral d'implanter l'incinérateur sur un terrain appartenant au port autonome de Marseille sur la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer plutôt que dans ses quartiers est (Saint-Menet à la Valentine) ou dans ses quartiers nord (Aygaldes), la mobilisation des élus d'Ouest Provence et des populations contre cette décision ne s'est pas démentie. Cet incinérateur vient en remplacement de la décharge à ciel ouvert de Saint-Martin de Crau – située à proximité d'Entressen – qui stockait les milliers de déchets des habitants de la cité phocéenne.

Pour comprendre les raisons de ce conflit, il faut, tout d'abord, savoir qu'une grande partie du Golf de Fos est la propriété du Grand-Port de Marseille-Fos et échappe donc à tout contrôle par les communes et par Ouest Provence, dont les populations riveraines sont malgré tout les premières concernées par ce type d'équipement aux émanations dans atmosphériques toxiques (rejets de dioxine et de furane). L'ensemble du Port autonome de Marseille-Fos qui est situé sur un territoire qui appartient à 50 % à Port-Saint-Louis-du-Rhône et à 80 % à Fos est la propriété de la MPM et de l'État, ce qui revient à dire que les maires de ces communes et les élus communautaires n'ont aucun pouvoir décisionnel sur cette partie de leur territoire. Le sentiment qui se dégage de cette décision d'implantation prise contre l'avis des populations et des élus locaux est celui d'un déni de démocratie, car il n'y a pas eu de commission particulière du débat public sur ce projet d'incinérateur installé sur une portion de territoire où l'État et la CUM sont souverains.

¹⁰⁵ CCI Marseille – Provence, Centre de ressources économiques. <http://www.ccimp.com>

La question de l'incinérateur, en activité depuis début janvier 2010, et du conflit qui oppose Ouest Provence et les associations de défense de l'environnement à la Communauté urbaine de Marseille depuis plus de huit années, mérite d'être ici évoquée étant donné que ces événements participent à nourrir un imaginaire territorial fondé sur l'image d'un territoire pollué et sur l'idée que les élus locaux du pourtour de l'étang n'ont pas la maîtrise du destin de leurs territoires d'exercice. Il y a, avec cette affaire de l'incinérateur de Fos, le sentiment que la ville de Marseille perpétue une pratique du politique fort peu démocratique, visant à délocaliser les activités les plus polluantes à sa périphérie lointaine, soit sur les rives de l'étang de Berre déjà saturées en la matière. Autrement dit, le territoire de Fos fait en quelque sorte toujours figure d'exception du point de vue des modalités d'exercice de la décision politique, dans le sens où les décisions continuent à être prises ailleurs – au sein de l'État, de la métropole marseillaise, des sièges sociaux des grandes entreprises etc. – sans concertation et sans prise en compte des volontés et intérêts locaux. La déclaration du maire de Martigues, Gaby Charroux, au sujet de l'incinérateur est tout à fait révélatrice du sentiment général qui règne sur les territoires des rives de l'étang de Berre :

« La façon dont a procédé la métropole marseillaise représente un véritable déni de démocratie. Le droit d'aménager leur territoire dévolu aux élus d'Ouest Provence et à ses habitants a été nié. Il est important pour nous de soutenir ce combat qui est un combat pour la démocratie. La réforme des collectivités territoriales qui est en cours va priver les élus locaux de leurs prérogatives et se traduira par de nouveaux dénis, pareils à celui que nous constatons et déplorons aujourd'hui »¹⁰⁶.

¹⁰⁶ Cette déclaration est extraite du site internet de Ouest Provence dont la une titrait le 07/01/2010 *Incinérateur : « Le combat continue »*, [http://www.ouestprovence.com/index.php?id=843&tx_ttnews\[pS\]=1301475062&tx_ttnews\[tt_news\]=2867&tx_ttnews\[backPid\]=844&cHash=1af8d9f1c4](http://www.ouestprovence.com/index.php?id=843&tx_ttnews[pS]=1301475062&tx_ttnews[tt_news]=2867&tx_ttnews[backPid]=844&cHash=1af8d9f1c4), (consultation le 06 mars 2010).

4.3. Ville nouvelle des Rives de l'étang de Berre : une ville nouvelle disloquée

En choisissant de se concentrer de manière exclusive à ce territoire d'Ouest Provence et au cas de la régie culturelle *Scènes et Cinés*, cette recherche a fait le pari de se donner une ambition monographique de manière à appréhender dans sa complexité la dynamique locale de notre objet (Fabiani, 1999). À un moment où nombreux sont les travaux qui adoptent une perspective d'analyse thématique ou comparatiste, nous avons souhaité nous pencher en détail sur un processus localisé de requalification d'un territoire intercommunal. La singularité du cas étudié sera, dans les pages qui suivront, décrite et expliquée à l'aune de son contexte d'apparition dont l'histoire est héritée du projet d'urbanisation des villes nouvelles françaises. Le local qui est ici approché sera envisagé non pas en soi, mais en vue d'en « extraire une argumentation de portée plus *générale*, dont les conclusions seront réutilisables » (Revel, Passeron, 2005 : 9). Avant d'entrer dans la phase de description de notre cas, nous faisons un détour par l'histoire de la ville nouvelle des rives de l'étang de Berre.

4.3.1. Histoire de la constitution de la ville nouvelle des Rives de l'étang de Berre

Les caractéristiques générales de la ville nouvelle des Rives de l'étang de Berre, dont fait partie l'histoire de sa constitution, sont tout à fait particulières au regard des huit autres villes nouvelles créées en France, fin des années soixante. En même temps, comme le souligne René Borruéy (2008) dans son article « Rives de l'étang de Berre : ville nouvelle malgré tout... », la ville nouvelle des Rives de l'étang de Berre, sous certains aspects, présente aussi une forme de similitude avec les autres villes nouvelles françaises.

État versus élus locaux : la loi Boscher comme déclencheur de réflexes localistes

Parmi les traits les plus singuliers de cette ville nouvelle il y a le fait qu'elle est encore à l'heure actuelle celle qui a suscité le moins de curiosité et par là même qui a été la moins étudiée de toutes (Borruey, 2006). Pourtant, avec la création du Programme d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles françaises¹⁰⁷, les travaux de recherche se sont multipliés mais, à part quelques monographies sur les villes nouvelles en région, la grande majorité d'entre eux ont tout de même concerné les villes nouvelles de la région parisienne¹⁰⁸.

Deuxième autre singularité de la ville nouvelle des rives de l'étang de Berre et non des moindres, l'État ne s'est pas trouvé dans une position de force malgré son pouvoir de financement et son centralisme. Autrement dit, même si aucune des villes nouvelles ne s'est mise en place sans connaître de résistances, c'est sur les rives de l'étang de Berre que l'État a rencontré le plus de difficultés par rapport aux élus locaux, au point de se retrouver dans une « position de faiblesse stratégique » (Borruey, 2006 : 5). En cela, la situation en région marseillaise a été bien lointaine du modèle parisien. Car, malgré le projet du complexe industrialo-portuaire auquel tenait tant l'État, appelé par ailleurs, comme nous le rappelle René Borruey « l'enfant chéri de la Datar » (Ibid.), les collectivités territoriales n'ont pas manqué de lui faire entendre qu'elles avaient la maîtrise de leurs territoires et qu'elles n'avaient pas l'intention de s'en voir déposséder.

Toute la problématique posée par l'expérience fosséenne repose la possibilité de réalisation d'une action décentralisatrice menée par le centre, sans concertation en amont

¹⁰⁷ C'est à la demande du Premier Ministre, Lionel Jospin, qu'un programme d'histoire et d'évaluation des neuf villes nouvelles françaises (Cergy-Pontoise, Etang de Berre, Evry, Isle d'Abeau, Marne la Vallée, St Quentin en Yvelines, Sénart, Val de Reuil, Villeneuve d'Ascq) est créé en 1999. Ce programme a pour mission de réunir les éléments descriptifs de l'histoire des villes nouvelles et de mieux comprendre le cheminement de l'œuvre entreprise et ses résultats. Ce programme, de cinq ans (2000-2005), est à caractère interministériel et partenarial. Il a reçu une première dotation de cinq millions de francs. Il a été dirigé par Jean-Eudes Roullier, secrétaire général du Groupe central des villes nouvelles de 1970 à 1993 et président du même groupe de 1993 à 2000.

¹⁰⁸ Voir l'état des travaux en mars 2005 du programme interministériel d'Histoire et d'évaluation des villes nouvelles françaises (2001-2005), <http://www.villes-nouvelles.equipement.gouv.fr>.

avec le local. Ce projet de ville nouvelle pour laquelle a été missionnée la Datar a rencontré des difficultés sur le terrain local par faute d'adaptation des grandes orientations définies par l'État à des dynamiques locales spécifiques.

L'attitude de l'État est le reflet de l'idéologie à l'œuvre dans les sphères technocratiques de l'époque où l'on tente de gommer le local et ses particularismes, car il est jugé pas assez indépendant et n'ayant pas une hauteur de vue suffisante pour mener à bien un projet aussi ambitieux que celui de Fos, dont les enjeux dépassent les frontières nationales. L'époque étant, en effet, propice au « néo-jacobisme gaullien » (Paillard, 1981 : 56), le projet de Fos sera l'occasion pour l'autorité administrative centrale de s'imaginer comme le maître d'ouvrage d'une « véritable épopée », d'une « entreprise à la mesure de la démesure » (Ibid.) pour laquelle seuls les représentants de l'État sont considérés comme ayant une vue à grande échelle de la mission et se situant au-dessus de toutes pressions locales.

Voyons un peu plus en détail, à partir du cas de la ville nouvelle des rives de l'étang de Berre, la manière dont s'est déroulée la mise en œuvre de l'une des politiques les plus volontaristes que la France contemporaine ait connue (Borruey, 2006). Revenir sur l'histoire de la ville nouvelle, c'est tenter d'exposer le contexte historique dans lequel l'intercommunalité d'Ouest Provence s'est construite. Nous pensons en effet que cette entité politico-administrative est traversée par des enjeux identitaires qui ne sont pas étrangers à la manière dont elle a été fabriquée par les acteurs politiques à partir du milieu des années soixante.

Objectifs initiaux de l'État

Les objectifs initiaux de l'État dans cette opération de création de villes nouvelles sur les bords de la Méditerranée sont triples. Le premier objectif consiste en l'aménagement du territoire dans un espace affaibli, car touché par la crise sociale et économique liée à la désindustrialisation marseillaise, les difficultés du port et la perte de centralité de la deuxième ville de France. Il s'agit de substituer la vocation coloniale du port à une vocation industrielle, conversion censée lui permettre de se faire une place à

l'échelle de l'Europe. Cette ambition est portée dès le début des années cinquante par un petit nombre d'élus de la Chambre de commerce et d'industrie.

Le deuxième objectif est d'encourager l'industrialisation de la façade méditerranéenne française par le biais d'une zone industrialo-portuaire, couplant un grand port avec des industries lourdes. Avec l'aide de la DATAR, l'État et de grandes entreprises nationales manifestent leur volonté de voir émerger un pôle de croissance où se concentrent plusieurs activités industrielles (sidérurgie, pétrochimie, chlorochimie) à l'endroit où est prévu le développement de l'un des neufs projets ville nouvelle.

Enfin, le dernier des objectifs étatiques est de trouver une solution à la crise de la sidérurgie française en incitant le groupe lorrain De Wendel à moderniser sa production dans une usine littorale. Émanant au départ des milieux professionnels de la sidérurgie française, cet objectif formulé dès la fin des années quarante envisage un avenir au développement de la sidérurgie sur l'eau, dont la première est implantée à Dunkerque.

C'est ainsi qu'entre 1964 et 1971, Fos-sur-Mer est devenu l'objet d'un projet de développement national motivé par le concept de sidérurgie au bord de l'eau et par la constitution de la communauté économique européenne instituant l'idée d'un « Europort » du sud, capable de rivaliser avec Rotterdam. Face à l'enjeu de cet important projet, l'État souhaite que les villes du pourtour de l'étang de Berre se regroupent de façon à assurer l'accueil des populations supposées venir travailler dans les grandes entreprises s'installant à Fos. Il est donc question d'aménager de manière rationnelle un territoire qui est voué à connaître, dans les années à venir, une forte expansion démographique et urbaine. Cette opération d'aménagement de grande envergure exige la construction de logements, de routes, d'écoles, d'équipements sportifs et culturels, entre autres choses.

Projet initial : villes nouvelles en plaine de Crau

Dans cette perspective, en 1965, le projet de l'administration française en matière d'aménagement planifie de créer, dans un premier temps, *ex nihilo* deux ou trois villes nouvelles en plaine de Crau : « Les villes nouvelles de Crau seront intégrées à la tradition provençale, au tissu régional : on “provençaliserà” cette Crau que sa rudesse avait

quelque peu écartée du mythe bucolique » (Pailliard, 1981 : 93). Pour l'État et ses plus hautes instances, la volonté est de garder la maîtrise complète du projet en créant des villes de toutes pièces. Malheureusement pour le pouvoir central, la réception du projet par les élus locaux est plutôt mitigée, voire même glaciale, ce qui a pour conséquences de transformer le projet initial de l'État. Ces premiers heurts, qui laissent présager d'un changement de relation entre l'État et les structures locales, vont assurer aux élus locaux une imposition de leur manière de concevoir l'urbanisation : recentré sur l'ouest de l'étang, le projet villes nouvelles en région marseillaise ne prend plus forme dans la plaine de la Crau mais s'appuie désormais sur des centres urbains existants et déjà bien structurés.

Dans la mise en œuvre de la ville nouvelle des rives de l'étang de Berre, les représentants de l'État vont devoir également compter avec les élus marseillais qui ont vu, dans ce projet de « conquête » de l'ouest de l'étang, le développement possible d'une métropole concurrente à la leur, en matière de rayonnement régional. Les études prévisionnelles menées à l'époque ont présumé un développement démographique ambitieux devant atteindre le million d'habitants autour des rives de l'étang de Berre. C'est pourquoi Gaston Defferre, alors maire de Marseille, va organiser une fronde localiste contre le dispositif étatique dont l'ambition a été perçue comme un risque de déstabilisation de la métropole marseillaise.

Recentrage de la ville nouvelle sur les bords de l'étang de Berre

Ce recentrage de la ville nouvelle sur les bords de l'étang de Berre redéfinit de nouvelles frontières à la future agglomération : les villes de Saint-Mitre les Remparts, Martigues et Port-de-Bouc doivent à présent être en mesure d'accueillir la plus forte part de l'expansion de population de la ville nouvelle, l'urbanisation étant au départ interdite sur la commune de Fos du fait des nuisances provoquées par la proximité des industries avec les zones d'habitations. En 1972, à l'heure de l'inscription du territoire des rives de l'étang de Berre dans le cadre du VIème Plan au titre du « Programme finalisé des villes nouvelles », l'État a dû une nouvelle fois revoir à la baisse ses ambitions en réduisant, d'une part, le nombre des communes entrant dans le périmètre de la ville nouvelle et,

d'autre part, en ne s'appuyant plus que sur les maires appartenant à la majorité gouvernementale :

« En ce qui concerne Fos, Paris est de plus en plus affolé par la tournure que prend l'aventure : toute une politique gaullo-pompidoienne semble irrémédiablement remise en cause, voire condamnée » (Pailliant, 1981 : 148).

Le local s'oppose à nouveau à l'État et va réussir à le faire reculer après une longue épreuve de force : alors qu'il était prévu au départ la constitution d'un établissement public d'aménagement élargi à quatorze communes¹⁰⁹, l'État s'est trouvé dans la situation de restreindre le périmètre à quatre communes que sont Vitrolles, Miramas, Fos, Istres. Contrairement à ce que l'État avait prévu avec les trois villes communistes de Saint-Mitre, Martigues et Port-de-Bouc, à savoir leur faire occuper un rôle central dans le dispositif de la ville nouvelle, leur refus de se voir intégrer dans une forme de regroupement intercommunal de type syndicat communautaire d'agglomération encadré, par la loi Bosher¹¹⁰ et spécialement configuré pour ces trois villes¹¹¹, s'est terminé par la création d'un SIVOM officialisé en avril 1973. L'attitude des élus des communes communistes (Saint-Mitre, Martigues et Port-de-Bouc) qui se sont opposés à la loi Boscher s'explique par la volonté de conserver leurs prérogatives et leurs ressources¹¹², et par là même de manifester leur désaccord face à une certaine forme d'interventionnisme d'État sur les affaires locales, vécue comme brutale et autoritaire.

Le nombre et la violence des oppositions qui se sont manifestées entre l'État et les collectivités territoriales sont aussi le résultat de clivages politiques locaux très marqués

¹⁰⁹ Les quatorze communes envisagées dans le périmètre couvert par l'établissement public d'aménagement sont les suivantes : Fos-sur-Mer, Istres, Miramas, Vitrolles, Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre, Saint-Chamas, Port Saint-Louis-du-Rhône, Chateauneuf-les-Martigues, Gignac-la-Nerthe, Marignane, Saint-Victoret, Les Pennes-Mirabeau.

¹¹⁰ Pour rappel, la loi Bosher.

¹¹¹ L'État a cru un moment pouvoir imposer son projet en proposant, non pas un syndicat communautaire unique, mais deux SCA, l'un regroupant les trois villes de la majorité gouvernementale (Istres, Miramas et Fos) et l'autre, incluant les trois villes communistes (Saint-Mitre, Martigues et Port-de-Bouc).

¹¹² Martigues préfère conserver pour soi les ressources de l'industrie et dans le cas d'un partage, elle veut pouvoir choisir librement ses partenaires ce que ne permet pas la loi Boscher contrairement au SIVOM qui est une formule volontaire de coopération dans laquelle les communes conservent leurs prérogatives (et notamment sur la fiscalité).

au début des années soixante-dix puisque la région est traditionnellement de gauche¹¹³. Est en cause, il est important de le souligner, la dimension utopiste et futuriste du projet de Fos, considéré comme véritable « Californie française » et porté par « une technocratie conquérante » (Paillard, 1981 : 44). Un projet sur lequel sont projetées de telles aspirations ne peut que susciter des tensions entre les différents acteurs impliqués sur le terrain et en particulier lorsque l'une des parties sent qu'elle est en train de perdre la maîtrise de son destin.

4.3.2. Ville nouvelle mise en pièces

L'échec de l'État, pour imposer le projet initial prévu sur une aire géographique comprenant plus d'une dizaine de communes, a entraîné une situation tout à fait atypique en matière de configuration territoriale. La ville nouvelle des Rives de l'étang de Berre est la seule parmi les huit autres à être bipolaire. Juridiquement, la ville nouvelle englobe quatre communes : trois communes (Fos-sur-Mer, Istres et Miramas) qui sont limitrophes et regroupées dans une même structure intercommunale (le SCA devenu SAN en 1983) et la ville de Vitrolles qui n'a aucune frontière commune avec les trois autres, et qui se situe hors du champ d'action du SCA. Tandis que les trois villes se situent à l'ouest de l'étang de Berre à plus de quarante kilomètres de Marseille, la ville de Vitrolles se trouve à l'est de l'étang à une vingtaine de kilomètres de Marseille. Vitrolles¹¹⁴ est pour cette raison qualifiée de commune « associée ».

Vitrolles était supposée constituer son propre syndicat communautaire avec d'autres communes de l'est de l'étang de Berre, Marignane en tête, qui a refusé le projet

¹¹³ Dans cette aire métropolitaine marseillaise, plusieurs municipalités ont à leur tête des élus communistes (Martigues, Saint-Mitre les Remparts, Port-de-Bouc etc.). La présidence de la république et le gouvernement sont de droite (Charles de Gaulle puis vient ensuite Georges Pompidou). Il y a donc sur le terrain local une opposition entre une majorité gouvernementale de droite et des communes à majorité de gauche à qui l'on veut imposer une nouvelle organisation urbaine.

¹¹⁴ Pour aller plus loin sur le cas de la ville de Vitrolles, voir notamment la synthèse rédigée par Arlette Hérat d'un projet de recherche sur la question de l'espace public en villes nouvelles, mené dans le cadre du programme d'histoire et d'évaluation des villes nouvelles française sous la direction scientifique de Michel Rautenberg et Samuel Bordreuil.

d'agglomération nouvelle avant de le regretter quelques années plus tard (André, 1985). Du fait de cette fragmentation du territoire de la ville nouvelle, certains en parlent même au pluriel : ils disent les villes nouvelles des rives de l'étang de Berre.

D'un point de vue des statistiques, la ville nouvelle des Rives de l'étang de Berre est la plus étendue de toutes, et elle est aussi la plus peuplée des provinciales. D'un point de vue sociologique, les cadres et professions intellectuelles supérieures y sont sous-représentés. Malgré les résistances locales fortes rencontrées par l'État et l'éclatement territorial inhabituel qui en découle, cette ville nouvelle est néanmoins considérée comme exemplaire du point de vue de la fabrication des quartiers pavillonnaires, des équipements publics de proximité et de la gestion écologique des sites (Borruey, 2008). Dans le domaine du logement par exemple, la région de Fos se caractérise par le fait que les opérations d'urbanisation de grande taille, qui sont en quelque sorte la marque de fabrique des villes nouvelles en région parisienne, ont été abandonnées au profit de petites unités pour lesquelles les entreprises locales ont été sollicitées. À Fos, il n'y a ni grande tour, ni barres immenses. Tout a été fait pour éviter les dérives de la construction industrielle qui ont permis la naissance des grands ensembles et des grandes cités dortoirs parisiennes.

Puisque le territoire qui nous intéresse n'est pas celui de l'ensemble de la ville nouvelle mais bien celui du SAN Ouest Provence, anciennement ville nouvelle du Nord-ouest de l'étang de Berre ou ville nouvelle de Fos, puisque les deux appellations ont eu cours sur ce territoire, c'est de ce périmètre plus restreint dont nous parlerons à présent et dont il nous faut dresser un portrait plus en détail.

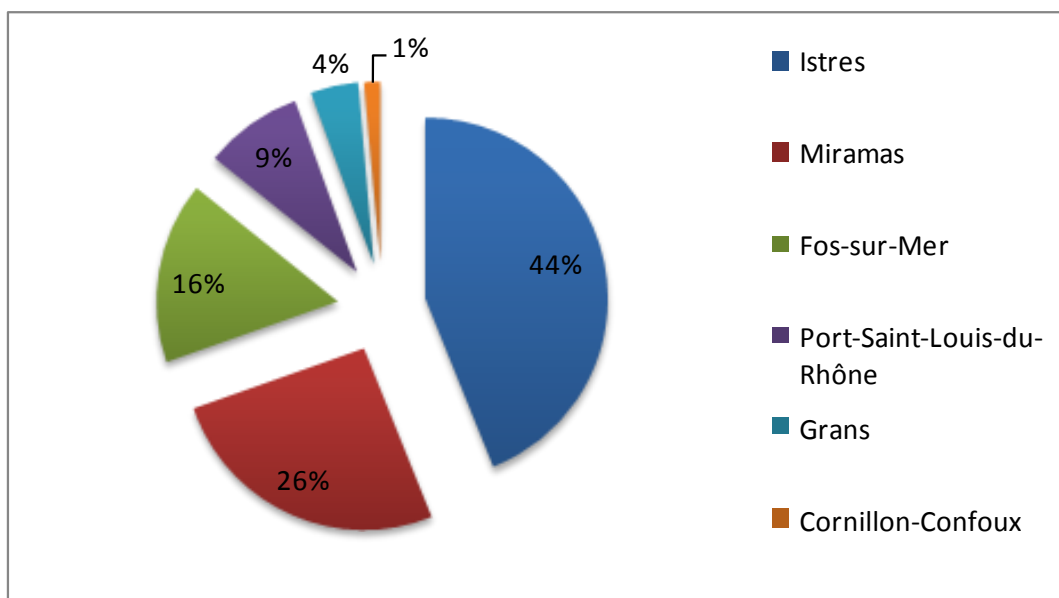
4.4. Ville nouvelle de Fos ou SAN du Nord Ouest de l'étang de Berre

À l'origine du regroupement actuel des six communes du SAN *Ouest Provence* se trouve, nous l'avons abordé avec l'histoire de la constitution de la ville nouvelle des rives de l'étang de Berre, la création du complexe industrialo-portuaire de Fos. L'objectif de développement de la ville nouvelle a envisagé un accroissement du nombre d'habitants des trois communes qui, de 28 000 en 1970, passerait à 88 000 en 1995. L'enjeu étant de financer les dépenses publiques engendrées par cette importante expansion urbaine par le biais des ressources fiscales provenant de la zone industrielle de Fos-sur-Mer. À ce jour, l'objectif est largement dépassé : selon le dernier recensement INSEE de 2006, la population totale d'Ouest Provence dépasse ces prévisions puisqu'elle avoisine les 100 000 habitants¹¹⁵. Il faut néanmoins ajouter que depuis 2002, trois nouvelles communes ont intégré le périmètre. Istres compte 43 680 habitants, Miramas 25 621 habitants, Fos-sur-Mer 16 018 habitants, Port-Saint-Louis-du-Rhône 8 681 habitants, Grans 4 167 habitants et Cornillon-Confoux 1 356 habitants.

Tableau 3 : Répartition de la population d'Ouest Provence en 2007 (source INSEE)

Villes de l'EPCI Ouest Provence	Nombre d'habitants
Istres	43 680
Miramas	25 621
Fos-sur-Mer	16 018
Port-Saint-Louis-du-Rhône	8 681
Grans	4 167
Cornillon-Confoux	1 356
Total	99 523

¹¹⁵ Selon l'observatoire économique et social d'Ouest Provence sur la base du recensement Insee, la population de Ouest Provence est de 99 523 habitants en 2007



Graphique 1 : Répartition de la population SAN Ouest Provence, recensement 2007

4.4.1. Portrait de territoire : un territoire hétérogène

En introduction de cette partie, il a beaucoup été question d’Ouest Provence sous l’angle de son activité industrielle. L’omniprésence de ce secteur s’explique par le fait que la zone industrialo-portuaire est le moteur économique du territoire avec 40 % des salariés travaillant dans l’industrie¹¹⁶ contre 39 % dans les services, à titre de comparaison. D’une manière générale, cinq grands secteurs d’activités structurent tout particulièrement le territoire : la pétrochimie, la sidérurgie, l’industrie chimique, l’aéronautique et la logistique. Cependant, on ne peut pas faire l’impasse sur le rôle non négligeable de l’agriculture dans ce territoire dont 34 % de la surface totale est cultivée. Ouest Provence se compose de trois grandes régions agricoles que sont les coteaux de Provence, la Crau et la Camargue. Parmi les productions, quatre labels AOC et un IGP sont référencés.

¹¹⁶ Cette donnée a été produite par l’observation social et économique de Ouest Provence dans son dossier « L’économie sur le territoire de Ouest Provence », janvier 2007. Elle est basée sur les sources Assedic de 2005.

Outre la diversité des paysages avec les collines, le littoral, les marais, les étangs etc., Ouest Provence comprend des zones fortement urbanisées composées de communes très différentes les unes des autres : la ville d'Istres considérée comme la ville-centre – même si l'effet de centralité est assez faible sur cette intercommunalité – est la plus importante du territoire en nombre d'habitants puisqu'elle regroupe plus de 40 % de l'ensemble de la population d'Ouest Provence. C'est à Istres que résident principalement les employés et les professions intermédiaires tandis que Fos-sur-Mer est plutôt pavillonnaire, et compte parmi ses résidents surtout des ouvriers et des employés. Les villes de Grans et Cornillon-Confoux sont des communes rurales à vocation résidentielle marquée par une surreprésentation des cadres par rapport à l'ensemble du territoire. À l'opposé, les villes de Miramas et de Port-Saint-Louis-du-Rhône sont catégorisées comme deux zones urbaines sensibles avec un parc locatif social important (47 % à Miramas et 55 % à Port-Saint-Louis-du-Rhône).

Enfin le territoire se caractérise par un faible niveau de qualification, un taux de chômage qui dépasse les 13 %, un niveau de revenu assez faible avec un salaire net horaire qui ne dépasse pas les 12¹¹⁷ euros. Au vu de ces données, on ne s'étonnera pas que le parc social locatif soit important sur ce territoire. Pour l'ensemble des habitants d'Ouest Provence, la résidence principale est pour 46 % d'entre eux une location dont 28,5 % sont des logements de type HLM.

Si l'on se réfère aux catégorisations construites par Philippe Estèbe (2008) dans son ouvrage *Gouverner la ville mobile*, Ouest Provence peut être rangé parmi les groupements hétérogames – opposées aux groupements homogames –, c'est-à-dire qui ne présentent pas de base de ressemblance entre les communes-membres. Ce qui caractérise Ouest Provence, avant la suppression de la taxe professionnelle unique, c'est qu'elle est composée historiquement de populations pauvres vivant dans des communes fiscalement riches, auxquelles sont venues s'ajouter des populations socialement riches, habitant des communes fiscalement pauvres. La solidarité fiscale n'organise pas une redistribution des riches vers les pauvres du fait de cette configuration territoriale. C'est le paradoxe et la

¹¹⁷ Au niveau de la région PACA, le salaire net horaire est de 12,2 euros selon les données Insee 2007 (publiée en 2010).

limite soulignés par Philippe Estèbe d'une logique de redistribution territoriale dans un système fiscal français qui n'est pas sans entraîner le risque de voir émerger des conflits d'intérêt, et des conflits entre échelles de juridiction (communes et intercommunalité).

4.4.2. Enjeux politique et symbolique de l'entrée dans le droit commun de la ville nouvelle de Fos

Antérieurement à la création du SAN Ville nouvelle de Fos, préexistait le Syndicat communautaire d'aménagement de l'agglomération nouvelle (le SCAAN) qui a vu le jour le 18 décembre 1972 et qui regroupait les trois communes de Fos-sur-Mer, Istres et Miramas. Avec la loi sur la décentralisation, le statut des villes nouvelles est modifié par la création des syndicats d'agglomération nouvelle. La transformation du SCA de la ville nouvelle de Fos en SAN s'est faite le 12 juillet 1984 sans modification du périmètre concerné.

La durée de vie d'un SAN est par nature limitée puisqu'il dépend de l'agglomération nouvelle dont la fin du régime est prévue par le Code général des collectivités territoriales (CGCT). À partir de 1998¹¹⁸, l'État a estimé le développement des villes nouvelles suffisamment stabilisé pour qu'elles n'aient plus à bénéficier du régime dérogatoire. En ce qui concerne la Ville nouvelle de Fos (SAN Ouest Provence), le décret publié au Journal officiel du 5 octobre 2001 a fixé l'achèvement de l'opération d'intérêt national de cette dernière, son développement ayant atteint sa maturité. Contrairement aux autres villes nouvelles déclarées au même moment comme achevées, le Comité syndical du SAN Ville nouvelle de Fos a entériné le 16 octobre 2001 sa volonté de voir le SAN perdurer et a choisi de ne pas se transformer en communauté d'agglomération :

« Le gouvernement a constaté que l'opération d'intérêt national de la Ville nouvelle des Rives de l'Étang de Berre était arrivée à

¹¹⁸ C'est le 21 octobre 2008 que la décision interministérielle a été prise consistant à mettre fin aux établissements d'aménagement des villes nouvelles.

maturité. Le décret publié au journal officiel du 5 octobre 2001 en a fixé l'achèvement au 31 décembre dernier. À la fin de cette période d'aménagement, l'État souhaite un retour au droit commun qui sera l'aboutissement logique d'une situation d'exception. Après plus de trente ans d'activités, l'intercommunalité identifiée ici sous le nom de San (Syndicat d'agglomération nouvelle) se voit offrir plusieurs possibilités d'évolution. Le choix connu actuellement s'oriente vers le maintien de la structure du San avec extension aux trois communes de Grans, Port-Saint-Louis-du-Rhône et Cornillon-Confoux. [...] »¹¹⁹

(MagFos, janvier 2002).

Comme le laisse entendre cet extrait de la déclaration du Sous-Préfet d'Istres, le Comité syndical a donc choisi de ne pas transformer le SAN en communauté d'agglomération de manière à conserver la maîtrise de l'institution et de ses frontières :

« Nous avons choisi, pour le moment, de nous maintenir en SAN, car ce choix n'est pas irréversible et parce que c'est le seul choix qui nous permette de garder la maîtrise de notre destin, contrairement à la communauté d'agglomération. [...] Le passage en communauté d'agglomération aurait constitué une erreur stratégique car nous aurait fermé l'avenir, et nous aurait engagé dangereusement dans l'irréversibilité »¹²⁰

(Conseil Municipal de la ville de Miramas, novembre 2001).

À l'heure actuelle, le SAN Ouest Provence avec celui de Sénart forment une minorité parmi l'ensemble des villes nouvelles. Le nombre des SAN s'est presque réduit de moitié depuis leur création : de neuf villes nouvelles en 2000¹²¹, on est passé à cinq en

¹¹⁹ Extrait de la déclaration de Jean-Michel Fromion, Sous-Préfet d'Istres, dans Le Mag Fos, daté de janvier 2002. <http://www.ouestprovence.fr/fr/press/cf/mf135/mf0201c.htm>, consultation le 01/05/2007.

¹²⁰ Déclaration de Pierre Carlin, maire de Miramas, au conseil municipal du 12 novembre 2001.

¹²¹ Ces données sont extraites du Bilan des EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2010, direction générale des collectivités locales (document mis en ligne en mars 2010). http://manage.dgcl.interieur.gouv.fr/workspaces/members/des1/documents/intercommunalite/bilan_statistiq

2010. Hormis celui d'Ouest Provence et de Sénart, quatre¹²² des anciens SAN, dont les opérations ont été considérées comme achevées se sont transformés en communauté d'agglomération.

Le choix du maintien du statut de SAN, pourtant prévu comme temporaire, s'explique par la volonté des élus communautaires d'Ouest Provence de ne pas se voir imposer un changement dans le périmètre intercommunal, qui ne serait pas souhaité par ces derniers. La raison principale de cette décision est liée au fait qu'il appartient au Préfet d'avaliser cet acte par arrêté. Et que, face aux modalités de la procédure, Ouest Provence se sent menacé dans son intégrité territoriale, puisque les élus communautaires savent combien Fos est convoité, en particulier par la métropole marseillaise pour la manne financière que représente la taxe professionnelle¹²³ - lorsque le dispositif de la taxe professionnelle existait encore. L'État voudrait aussi pouvoir mettre de l'ordre dans une aire métropolitaine polycentriste et discontinue. C'est pourquoi, par ce choix de conserver le statut de SAN, Ouest Provence ne souhaite pas donner l'opportunité à l'État ou à Marseille d'annexer Fos, ou de se voir tout entier absorber dans la métropole marseillaise.

4.4.3. Tension entre Ouest Provence et Marseille, et Ouest Provence et l'État

On l'a vu avec l'histoire de la constitution de la ville nouvelle des Rives de l'étang de Berre, la relation de l'État et de Marseille, avec le pourtour de l'étang, est depuis longtemps très complexe. Tout d'abord, parce que Fos est imaginée par Marseille depuis le XIXe siècle comme le lieu de sa recomposition. Fos a été l'occasion pour Marseille de

ue/2010/bilan_statistique_pd/downloadFile/file/BilanStat_EPClaFP_Janv2010.pdf?nocache=1264494517.61

¹²² Ce sont les SAN de Saint-Quentin-en-Yvelines, d'Évry, de Cergy-Pontoise, et l'Isle d'Abeau qui sont à présent, non plus des SAN, mais des communautés d'agglomération.

¹²³ La taxe professionnelle a été supprimée par la loi de finances de 2010. La taxe représentait 80% des ressources financières d'Ouest Provence (80% de cette ressource provenant de l'activité industrielle de Fos-sur-Mer). Le numéro spécial de janvier 2011 du journal intercommunal de Ouest Provence précise à ce sujet qu'en 2009, la taxe professionnelle a généré 159, 9 millions d'euros, soit 77 % des ressources de Ouest Provence tandis que la nouvelle fiscalité des entreprises a généré 45,1 millions soit 75 % de moins.

se faire autre, c'est-à-dire de se doter d'une image de capitale régionale débarrassée de ses usines. Au lendemain de la deuxième Guerre Mondiale, le projet de Gaston Defferre pour la ville dont il est le maire à ce moment-là, a été d'encourager la désindustrialisation du centre urbain pour permettre le développement de technopoles et du tourisme en reléguant les usines à sa périphérie.

Si, depuis plus de cinquante ans, les territoires voisins de Marseille se structurent en opposition avec elle, c'est parce que cette dernière a manifesté le souhait d'annexer l'ouest de l'étang de Berre et de s'imposer comme la « cité-mère » alors même qu'elle était en crise. Les délocalisations marseillaises en direction de sa périphérie profitent un temps à la ville-centre jusqu'à la crise économique, conséquence des chocs pétroliers de soixante-treize et de soixante-dix-huit. Petit à petit, Marseille¹²⁴ n'attire plus et commence à se vider d'une partie de sa population qui se redirige alors vers les nouveaux centres tels qu'Aubagne, l'agglomération aixoise, et les rives de l'étang de Berre.

L'État et les élus locaux marseillais ont en tête – et ce n'est pas une idée nouvelle – de mettre en œuvre une stratégie de métropolisation structurée autour de Marseille. Ce projet a été envisagé à travers l'idée d'un « Grand Marseille » dont l'étendue pourrait correspondre à celle du département des Bouches du Rhône. Cette possibilité de « Grand Marseille » est, par ailleurs, inscrite dans le projet de loi de réforme des collectivités territoriales, avec la création du statut des métropoles. Mais que ce soit le SAN Ouest Provence, Martigues, Vitrolles ou encore Aix-en-Provence, toutes ces villes et agglomérations ont su attirer un très grand nombre d'entreprises, industrielles et de services, ce qui a eu pour effet de faire émerger de nouvelles centralités urbaines à côté de Marseille. Elles ne souhaitent donc pas faire bénéficier Marseille du dynamisme de leurs territoires, de peur de se voir diluer dans une identité marseillaise pas toujours perçue comme attrayante. Elles estiment aussi qu'elles n'ont pas à partager des ressources qui ne sont qu'une compensation financière aux nuisances diverses qui touchent les populations.

¹²⁴ Entre 1975 et 1982, Marseille perd 34 000 habitants, puis 74 000 entre 1982 et 1990 (Garnier, Zimmermann, 2006).

Et, pour s'assurer de l'écoute du préfet, les présidents des neuf intercommunalités¹²⁵ du département ont par ailleurs signé une déclaration commune qui s'oppose au projet de création forcée d'une métropole marseillaise et qui propose, à la place, la constitution d'un pôle métropolitain¹²⁶.

Une périphérie dynamique, une ville-centre qui s'affaiblit : une tension omniprésente

Ce phénomène de polycentrisme – à l'image du morcellement territorial typique de la France – vient concurrencer, voire affaiblir Marseille plutôt que de participer à son rayonnement régional (Olive, Oppenheim, 2001). Le poids économique et démographique de la périphérie de Marseille est actuellement plus important que celui de la ville-centre. L'affaiblissement de Marseille a commencé au moment où s'est organisé l'espace métropolitain lié à la zone industrialo-portuaire de Fos à partir des années soixante-dix. C'est ce que remarquent très justement René Borruey et Mario Fabre : « dans sa décroissance généralisée, la cité-mère voit chaque année s'évader des habitants et des entreprises ; mais nombre d'entre eux ne font qu'enjamber les collines pour s'installer dans les quartiers aixois ou sur les rives de l'étang de Berre » (Borruey, Fabre, 1992 : 4).

Un article de *La Provence* daté de 2007 témoigne, par son titre « L'étang de Berre et le golfe refusent d'être marseillais », de cette mise à distance que tente d'instaurer l'ensemble du pourtour de l'étang de Berre face aux intentions des élus marseillais de l'intégrer dans la communauté urbaine. Dans cet article, le maire de Fos, alors président

¹²⁵ Ces neuf intercommunalités sont les suivantes : L'Agglopolo Provence (Salon et sa périphérie), la communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargues-Montagnette, la communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, la communauté d'agglomération du Pays de Martigues, la communauté d'agglomération du Pays d'Aix, la communauté de communes Rhône-Alpille-Durance, la communauté urbaine de Marseille Provence Métropole, et le San Ouest Provence.

¹²⁶ L'organisation des intercommunalités en pôle métropolitain est une possibilité offerte par la loi du 16 janvier 2010 et qui était une formule absente de la première version du projet de loi-cadre de réforme territoriale. Le pôle métropolitain est un établissement public constitué de manière volontariste et par accord entre les intercommunalités pour la mise en œuvre d'actions à l'échelle métropolitaine.

par intérim d'Ouest Provence, n'hésite pas à formuler de manière non dissimulée son refus face à un quelconque projet d'intégration de cette nature :

« Après nous avoir envoyés ses ordures ménagères, Jean-Claude Gaudin veut nous dépouiller et vider les caisses du SAN comme il a vidé celles de Marseille. Toute la pollution est chez nous et le fric serait chez eux ! Il est dit qu'il est favorable à une qualité de vie partagée. Mais avec qui ? Certainement pas avec les fosséens ! »¹²⁷

(La Provence, 17 février 2007).

À la suite de la communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'étoile qui a organisé un référendum¹²⁸ sur un possible rapprochement avec la communauté urbaine de Marseille Provence Métropole, le syndicat d'agglomération nouvelle d'Ouest Provence a diffusé sur le même sujet un questionnaire aux habitants de ses six communes. Et, à l'image de celui d'Aubagne, la majorité des réponses¹²⁹ à ce référendum va dans le sens d'une opposition face à la perspective d'un regroupement avec la communauté urbaine de Marseille. La deuxième question portant sur le choix entre un rapprochement avec les intercommunalités voisines à Ouest Provence ou le rattachement à la métropole marseillaise, 79 % des réponses privilégient la première des deux options.

À l'heure actuelle, la tension entre Marseille et les territoires qui sont à sa périphérie, est plus forte que jamais, elle n'a d'ailleurs jamais vraiment disparu. Marseille Provence 2013 connaît de graves difficultés dans la mise en œuvre du projet (financement, choix des projets à retenir etc.) du fait de ces tensions anciennes et toujours

¹²⁷ Déclaration de René Raimondi dans le quotidien régional *La Provence* daté du 17 février 2007.

<http://www.laprovence.com/article/1%E2%80%99etang-de-berre-et-le-golfe-refusent-d%E2%80%99etre-marseillais>.

¹²⁸ Voir dans le numéro 32 du journal intercommunal Ouest Provence, daté de septembre 2010, les résultats du sondage.

¹²⁹ Selon ce sondage, 69% des réponses se déclarent opposées à la fusion de leur intercommunalité dans une grande métropole marseillaise.

vives entre la ville de Marseille et sa périphérie¹³⁰. Le projet de réforme des collectivités territoriales a bien sûr quelque chose à voir avec cette situation. Depuis le projet de la ville nouvelle des Rives de l'étang de Berre, qui était avant tout une affaire d'État jusqu'au récent conflit lié à l'implantation de l'incinérateur dans le golfe de Fos, les élus locaux d'Ouest Provence ont le sentiment de ne pas avoir la totale maîtrise de leur territoire :

« 8000 pétitions, des milliers de manifestants, près de 1000 remarques cosignées sur les registres d'Enquête publique, une affluence record dans les réunions publiques : les mois passent et la mobilisation contre l'implantation de l'incinérateur de la CUM à Fos-sur-Mer, ne cesse de s'étendre. Ouest Provence ne laissera pas imposer sur son territoire ce projet polluant et dangereux. La force de la démocratie et de la loi auront le dernier mot »¹³¹

(Journal intercommunal *Ouest Provence* n°11, décembre-janvier 2005).

Avec cette citation extraite du journal intercommunal d'Ouest Provence, on s'aperçoit que ce territoire intercommunal est marqué du sceau d'un territoire d'exception où la démocratie n'aurait pas son mot à dire et où les élus locaux n'auraient pas la totale responsabilité du territoire, dont ils ont la charge et ce, depuis sa création. Face à cette nécessité de se faire entendre auprès des différentes instances étatiques et locales (conseil régional de Paca, conseil général des Bouches du Rhône, CUM Marseille Provence métropole), le SAN ville nouvelle de Fos se cherche une identité qui ne fasse pas seulement référence aux usines et à leurs multiples nuisances et qui puisse imposer une image d'une véritable agglomération avec un mode renouvelé de gouvernement dans le sens où l'institution intercommunale serait à présent en mesure de reprendre en main le territoire qu'elle a à aménager.

¹³⁰ En mars 2011, il a été confirmé que la ville de Toulon ne participerait pas à Marseille 2013. Par contre, après de multiples négociations, la ville d'Aix-en-Provence a quant à elle confirmé sa participation après avoir menacé de s'en retirer.

¹³¹ Extrait de la « une » du n°11 du journal intercommunal Ouest Provence de décembre-janvier 2005.